

# L'Echo des Bois

Conseils de  
sécurité  
page 4

Connaissez-vous  
Sylvia Oeggerli ?  
page 20

Edition  
12/2023

# Communication

Retrouvez toute l'actualité de la Commune sur le site et les réseaux sociaux suivants :



[www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch)



le groupe et la page **Commune de Chavannes des Bois**



le compte **chavannes\_des\_bois**

## Agenda décembre 2023 - mai 2024



Chavannes-des-Bois



[www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch)

25.01.2024 Soirée des naturalisés  
11.03.2024 Conseil communal  
20.03.2024 Atelier de Pâques  
24.03.2024 Chasse aux oeufs

Terre Sainte



[www.terresainte.ch](http://www.terresainte.ch)

31.12.2023 Aubade de l'Harmonie de Terre Sainte  
24.01.2024 Emile de Girardin, Citizen Kane au temps de Balzac, Coppet  
25-28.01.2024 Laisse Germaine ! Théâtre de Terre Sainte, Coppet

### Impressum

Date	Décembre 2023
Edition et rédaction	Municipalité de Chavannes-des-Bois
Mise en page	Keri Anderson Sparks
Relecture	Jean-Luc Planté
Publicité	Pour plus d'informations, contactez <a href="mailto:k.sparks@chavannes-des-bois.ch">k.sparks@chavannes-des-bois.ch</a>

# Editorial



## Chères Chavannues, chers Chavannus,

Voici une année qui s'achève, une fois de plus avec l'effervescence des fêtes qui approchent. Une année fort bien remplie puisque vous avez été nombreux à participer à toutes les activités qui vous ont été proposées.

A titre personnel, ce n'est pas seulement une année qui s'achève mais également la fin d'une aventure. En effet, chargée par mes activités professionnelles principales qui se sont fortement développées ces derniers mois, j'ai dû me résoudre, récemment, de prendre la décision de quitter ma fonction de municipale et vice-syndique.

Ces deux ans et demi ont été pour moi l'occasion de découvrir de nouvelles tâches et une fonction formidable. La politique communale est sans doute la plus belle puisqu'il s'agit d'une politique de proximité. Le contact avec les citoyens est quotidien et riche, les échanges sont constructifs.

Je profite donc de cet éditorial, puisque c'est mon tour de prendre la plume pour couvrir cette première page, afin de vous remercier, très sincèrement, pour la confiance accordée il y a trois ans, pour l'accueil chaleureux depuis lors ainsi que pour la sympathie témoignée à chaque fois que j'ai eu le plaisir de croiser l'un d'entre vous, à l'occasion d'un événement dans notre commune.

Mon engagement pour le village a été bien trop court à mon goût, mais je préfère ici laisser la main, persuadée qu'un élu doit pouvoir assumer sa tâche avec rigueur et prendre ainsi le temps nécessaire à l'accomplissement de ses fonctions. Il doit aussi savoir laisser la place s'il ne peut plus l'assumer.

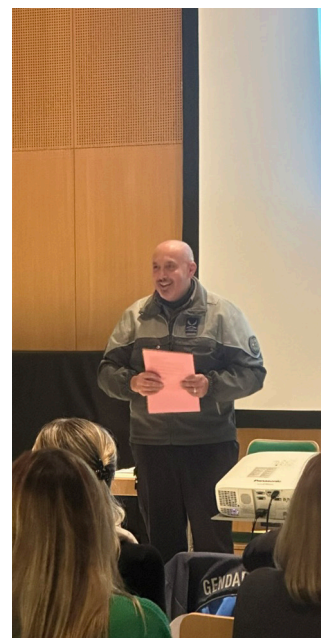
Je souhaite le meilleur à celui ou celle qui prendra ma place, persuadée qu'il ou elle saura mener à bien sa fonction au sein d'une Municipalité dynamique et compétente dans l'intérêt de notre beau village.

Il me reste à vous souhaiter un très joyeux Noël, de beaux moments de partage en famille et entre amis, ainsi qu'une belle et heureuse année 2024.

Vanessa Green  
Municipale

# Conférence sur la sécurité et la prévention à Chavannes-des-Bois

A l'initiative de la Municipalité, une conférence a été organisée le 14 novembre dans le foyer du bâtiment communal afin de faire le point sur le dispositif sécuritaire à Terre Sainte et les mesures prises pour lutter contre les délits commis dans notre commune. Le premier lieutenant Didier Vincent a notamment présenté les statistiques cantonales et communales. Chiffres à l'appui, il a montré que le nombre de cambriolages dans le canton est passé de 11'000 cas environ en 2014 à un peu plus de 3'000 en 2022. Bien que l'année 2023 soit en hausse de ce point de vue, il s'est montré rassurant en disant que le canton se situe à ce jour à environ 3'500 en 2023. Pour notre commune, cela représente 9 cambriolages jusqu'au début de novembre, alors que 4 cas avaient été signalés en 2022. C'est pour cette raison d'ailleurs que la Municipalité a pris des dispositions dès juillet 2023 pour renforcer la surveillance du territoire communal en mandatant la société de surveillance SDS. Le représentant du poste de gendarmerie de Coppet, l'adjudant Wasser, a aussi présenté les activités de ses collaboratrices et collaborateurs dans notre région et rappelé les missions effectuées durant toute la semaine dans notre région.



Enfin, le sergent Mario Bottali, Assistant de Sécurité Publique (ASP), et Pascal Mercier, représentant de la société de surveillance SDS, ont pu expliquer quelles étaient les missions requises par la Municipalité. Comme il fallait s'y attendre, ce sont surtout les conseils des représentants de la police de proximité qui ont suscité le plus de questions. L'adjudant Mario Messina et son équipe du poste mobile de gendarmerie, ainsi que l'adjudant Pascal Fontaine, chef de la division prévention criminalité, ont pu répondre aux nombreuses sollicitations et prodigué des conseils très utiles aux habitants pour se prémunir contre les vols et les cambriolages, mais aussi rappelé que la police peut intervenir pour désamorcer des conflits de voisinage. Plusieurs rendez-vous ont aussi été pris pour vérifier la sécurité des habitations privées, une prestation gratuite que la police cantonale vaudoise offre à qui le souhaite. Toutes les informations utiles sont disponibles sur [www.votrepolice.ch](http://www.votrepolice.ch) et sont régulièrement reportées sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) de la commune. Enfin, tous les représentants présents ont rappelé qu'il ne faut jamais hésiter à appeler le 117 pour signaler un comportement suspect.

# Voir et être vu

A la tombée de la nuit, tous les chats sont gris, dit le dicton. Comme souvent, il y a un fond de vérité dans ces phrases que l'on répète à l'envi. Saviez-vous en effet que le risque d'accident est trois fois plus élevé la nuit ou dans l'obscurité que le jour ? Il est même dix fois plus élevé en cas de pluie, de neige ou de contre-jour. Mais pas seulement la nuit, il est aussi important d'être visible durant la journée. C'est pour cette raison que les vêtements et accessoires réfléchissants réduisent le risque d'accident de moitié, de même qu'un éclairage des vélos et des trottinettes. Tous les conseils utiles ainsi que plein de jeux pour enfants sont disponibles sur [www.madevisible.swiss](http://www.madevisible.swiss)



# Exemption de la taxe ordure pour les 0-18 ans

La santé financière de la Commune s'étant sensiblement améliorée ces dernières années et les coûts liés aux déchets étant maîtrisés, la Municipalité a décidé de venir en aide aux familles avec enfants mineurs à partir du 1er janvier 2024. A partir de cette date, les enfants de 0 à 18 ans, soit plus de 300 enfants et adolescents représentant près d'un tiers de la population du village, ne paieront plus la taxe forfaitaire annuelle de CHF 90. Par la même occasion, toutes les directives liées aux déchets ont été revues et précisées, comme la possibilité de demander une exemption en cas d'absence de plus de 6 mois du village.

Chavannes-des-Bois adopte ainsi une politique familiale similaire à celles de nos voisins puisque six autres communes de Terre Sainte exemptent déjà les enfants de la taxe déchets jusqu'à 18 ans. Si les comptes devaient se confirmer tels que prévus dans le budget, une ultérieure réduction de la taxe pour les adultes pourrait être envisagée à l'avenir.

Les directives à jour sont disponibles sur le site internet de la commune, dans la rubrique Administration/Services/Déchets.



Photo de la Municipalité et photo d'archives

# Voir et être vu : conseils aux automobilistes, motocyclistes et cyclistes

**Durant la saison froide, le risque d'accident augmente, tant pour les automobilistes que pour les motocyclistes et les cyclistes. Par mauvais temps, il est recommandé d'allumer ses feux de croisement et lire d'autres conseils pour adopter sur la route un comportement sûr.**

Les automobilistes qui roulent simplement avec les feux de circulation diurnes allumés en cas de mauvaise visibilité doivent garder à l'esprit que l'arrière des voitures n'est généralement pas éclairé. Pour cette raison, il est important d'allumer les feux de croisement et non uniquement les feux diurnes lorsque la luminosité est faible.

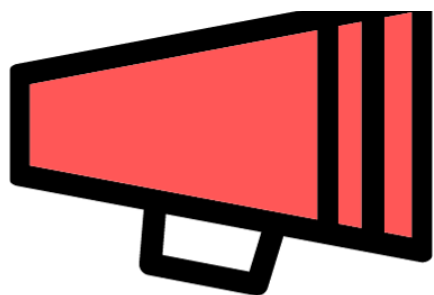
En pratique, si le mode « automatique » est activé, le conducteur n'a pas besoin de passer lui-même en feux de croisement chaque fois que la nuit tombe ou qu'il traverse un tunnel. Toutefois, les éclairages automatiques ne réagissent qu'aux variations de luminosité. Lorsque le brouillard, un dégagement de fumée ou des intempéries (neige ou forte pluie) gênent la visibilité mais que la luminosité ne change pas, l'allumage automatique des phares ne se déclenche pas. Dans ce genre de situation, il est donc impératif d'allumer soi-même ses feux de croisement, même si le mode automatique est activé. L'utilisation des phares antibrouillard avant et arrière n'est autorisée que si la visibilité est inférieure à 50 mètres pour cause de brouillard, de neige ou de forte pluie.



Les cyclistes ont l'obligation d'allumer l'éclairage de leur vélo en cas de mauvaise visibilité et dans l'obscurité. De jour comme de nuit, vélos et trottinettes électriques doivent toujours rouler phares allumés. Bien que l'allumage des feux avant soit obligatoire en journée pour les vélos et les trottinettes électriques, un sondage effectué en 2022 a révélé que seul un tiers des conducteurs et conductrices de trottinettes électriques respecte cette obligation. Du côté des vélos électriques lents (25 km/h), 76 % des cyclistes obéissent à la règle. La proportion atteint 91 % chez les conducteurs et conductrices de vélos électriques rapides (45 km/h).

Dans l'obscurité et par temps de neige ou de pluie, les automobilistes détectent à 140 mètres les personnes portant un vêtement réfléchissant. La distance tombe à 40 mètres avec une personne habillée en clair, et à 25 mètres avec une personne habillée en foncé. Une voiture qui roule à 50 km/h sur route mouillée et qui freine parcourt encore 55 mètres avant de s'arrêter. Il est donc vivement conseillé aux piétons et piétonnes de porter des vêtements clairs ou réfléchissants lors de tout déplacement en extérieur.





# SPORT LIBRE COMMUGNY

POUR LES JEUNES 15+

TOUS LES VENDREDIS SOIR  
20H30 - 21H30

DÉBUT 3 NOVEMBRE 2023

# Rencontre annuelle des aînés

Malheureusement, cette année le temps n'était pas de notre côté pour cette journée de retrouvailles, donc nous nous sommes retrouvés autour d'un BBQ sur tonneaux au bâtiment communal, au lieu de la place de pique-nique. Qu'importe le temps à l'extérieur, c'était chaleureux à l'intérieur !

Un grand merci au traiteur Jemmely pour le magnifique repas ainsi qu'à notre voisine chavannue Sabrina Lewinson, pour ses desserts délicieux. Au plaisir de se retrouver l'année prochaine !





# Fête des Promotions



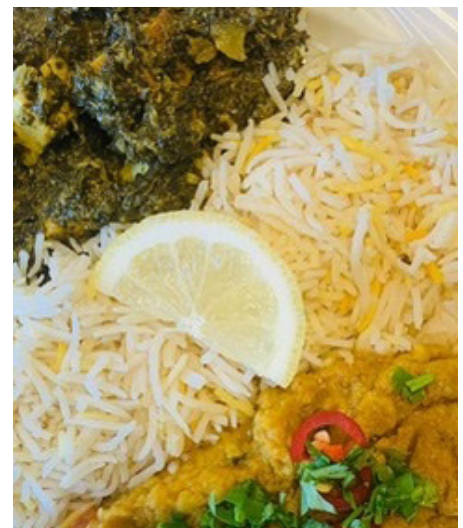
Depuis quelques années, des parents chavanus organisent un BBQ à la place de pique-nique pour fêter les promotions des enfants. Un grand merci aux parents pour leur initiative dont peuvent profiter tous les enfants du village !

Un bon moyen de se retrouver une dernière fois avant les grandes vacances !



# Restaurant pop-up Safran Cuisine

Lors d'un beau week-end de juin, nous avons eu la chance de découvrir les mets savoureux du traiteur local, Safran Cuisine, basé à Mies. Deux soirs de suite, nous avons été gâtés par les délicieux plats proposés : samosas, poulet jalfrezi, daal aux courgettes, chutney, et raita entre autres, et le tout couronné par un halwa aux amandes comme dessert.



# Fête du 1er Août



Cette année, ce fut au tour de Mies d'organiser la fête du 1er Août. Malgré le coup de froid ce soir-là, beaucoup de monde des trois villages a assisté à la fête, qui a joliment cumulé avec le feu de l'amitié suivi par des feux d'artifice sublimes.

Merci à David Oppliger d'avoir porté les couleurs du village.

Au plaisir de se retrouver chez nous à Chavannes-des-Bois le 1er août 2024 !



# Brunch de la rentrée

Comme chaque année avant la rentrée scolaire, le village s'est réuni autour du bâtiment communal pour notre brunch traditionnel. Du beau temps, de la bonne musique (merci à Laurent Egli) et des plats délicieux concoctés par l'Amicale étaient au rendez-vous, sans oublier, bien sûr, les poneys du Pony-Club !

Un grand merci à tout le monde pour leur aide et à tous ceux et toutes celles qui ont participé.



## L'IA expliquée à mon père

### L'I.A. EXPLIQUÉE À MON PÈRE

Une conférence de Xavier NICOLOVICI

Chavannes-des-Bois, Foyer du bâtiment communal,  
jeudi 24 août 2023 à 19h



Vous êtes curieux de comprendre comment l'intelligence artificielle fonctionne ? Alors, ne manquez pas notre conférence ! Nous expliquerons en termes simples comment l'IA travaille et comment elle va impacter notre monde dans les années à venir. Que vous soyez novice ou intéressé, cette conférence est faite pour vous ! Soyez prêts à découvrir comment l'IA va révolutionner notre quotidien et à débattre sur les conséquences pour nos sociétés lors d'un moment dédié aux questions en fin de conférence. Ne ratez pas cette opportunité unique de plonger dans le futur !

Xavier NICOLOVICI

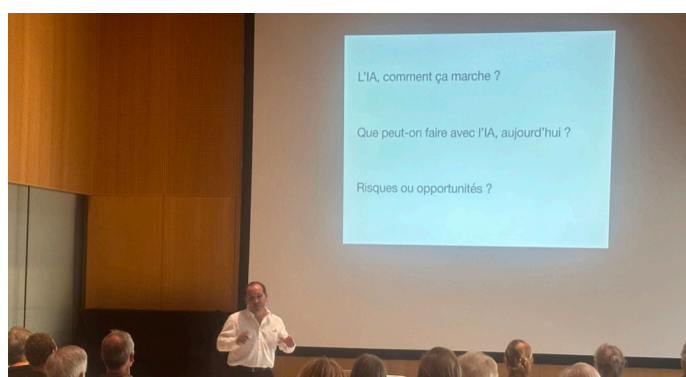
Inscriptions :  
k.sparks@chavannes-des-bois.ch  
70 places disponibles par ordre d'inscription.  
Entrée libre - Verre de Famille

Avec le soutien  
de la Commune de  
Chavannes-des-Bois et de l'ARAC.



Malgré la chaleur, nous avons eu la chance d'assister à une conférence sur l'Intelligence Artificielle donnée par Xavier Nicolovici: L'IA expliquée à mon père.

Un sujet d'actualité. Nous avons tous beaucoup appris sur le rôle de l'IA déjà aujourd'hui dans notre vie.



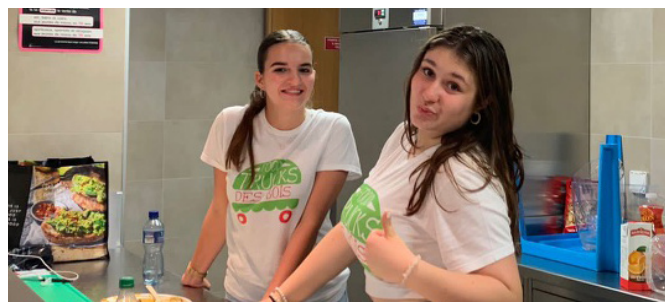
# Food Trucks des Bois : 2ème édition

Le Food Trucks des Bois a de nouveau été un énorme succès ! Avec les leçons apprises lors de la première édition, nous avons peaufiné certains aspects mais avons gardé la même formule, vu que ça marche!

Durant le premier week-end de septembre, Chavannes-des-Bois a vibré avec la foule venue de toute la région, de la France voisine et même de Genève ! Le groupe musical Dont Kill The Cow, que nous avons rencontré grâce à l'Association des Jeunes, a mis le feu le vendredi soir, suivi du DJ chavannu Mark Hatton. Le jeune DJ Transgaard a de nouveau fait bouger le monde le samedi.

Il y avait l'embarras du choix pour se sustenter : des plats incroyables sri lankais du Piment Vert, les burgers incomparables de Together Burger, les empanadas et burritos extraordinaires de Panares Gourmet, les crêpes délicieuses de la Crêperie vagabonde l'Hirondelle et, pour finir, les pizzas savoureuses de Pizza Matta. Et n'oublions pas les cocktails de rêve préparés par nos jeunes !





Un énorme merci aux employés pour leur temps, notre Association des Jeunes pour le travail qu'ils ont accompli au bar et aux autres jeunes du village qui ont assuré le parking, le rangement, le nettoyage, etc.

Nous nous réjouissons de vous revoir pour la troisième édition en 2025 (étant donné que notre village organise la Fête du 1er Août en 2024).

# Fête d

Nous avons terminé les événements annuels du village en beauté avec notre Fête de Noël le 9 décembre dernier. Le traiteur Jemmely a préparé un repas délicieux qui a été très apprécié. Un grand merci à l'Association des Jeunes d'avoir aussi assuré le service et les photos dans la bonne humeur. Autant les enfants que les adultes ont été médusés par la magie de Gianfranco et tous les invités se demandent encore comment une habitante du village choisie au hasard a pu flotter à quelques dizaines de centimètres d'une table! y compris la lévitation d'une des villageoises qui, je vous promets n'était pas dans le coup! Les enfants n'étaient pas en reste puisqu'ils ont pu bénéficier de la maquilleuse Jantine Beerli. Les petits (et grands) ont aussi pu passer un moment magique avec le Père Noël qui a pris un peu de temps dans son agenda surchargé pour venir faire un petit coucou à Chavannes-des-Bois.



# le Noël

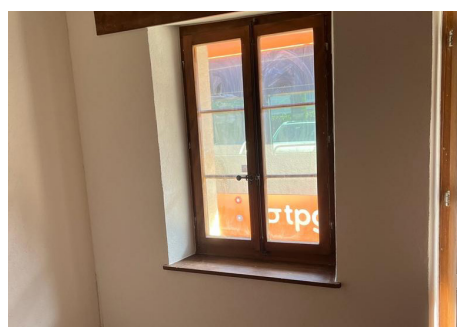


## Suite des rénovations dans le village

Après la place de pique-nique, le cimetière et l'abri PC, c'est au tour du hangar communal de bénéficier d'une petite cure de jeunesse. La première étape a consisté à repeindre en vert la grande porte coulissante, donnant ainsi un aspect plus moderne à ce vénérable bâtiment communal, et à rafraîchir le marquage au sol qui interdit le parking à immédiate proximité. La suite des travaux se déroulera en 2024 avec la fermeture du volet coulissant qui donnait à l'époque accès à l'atelier de la voirie. Aujourd'hui, cet accès est obstrué par l'escalier qui dessert l'esplanade du bâtiment communal, ce qui rend cet accès inutilisable. Il sera donc muré et crépi aux couleurs actuelles. Les vitres latérales en plexiglas seront aussi remplacées par du verre, afin d'améliorer l'isolation thermique de l'atelier, dont la température atteint les 6 degrés en plein hiver, ce qui évitera aussi la combustion inutile de plusieurs centaines de litres de mazout.



Le bâtiment historique du village, qui arbore fièrement les couleurs vaudoises sur ses volets, a aussi bénéficié d'une réfection intérieure. La première étape a permis de rénover entièrement l'abribus joutant le bâtiment ; la deuxième étape a consisté à remplacer les radiateurs défectueux et à refaire complètement le crépi intérieur, où l'humidité et le temps avaient causé des dégâts. Au printemps 2024, ce sera au tour des façades et des boiseries d'être rénovées ; nous profiterons ainsi de l'occasion pour vérifier l'étanchéité du toit et remplacer les tuiles endommagées.





# Une commune branchée



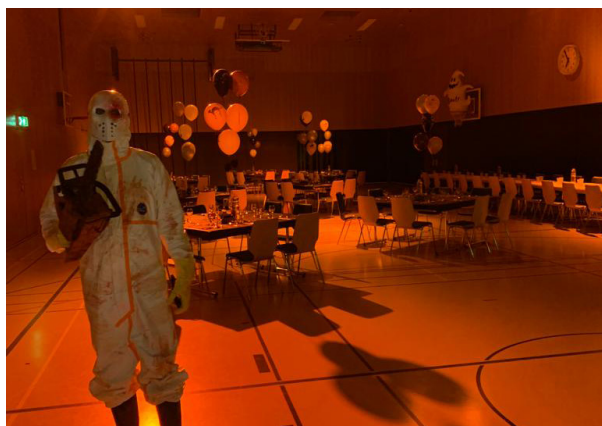
La transition écologique de la mobilité individuelle avance à grands pas, si l'on considère que près d'un tiers des véhicules neufs vendus en novembre 2023 sont déjà munis d'un moteur électrique, d'une prise de recharge et d'une batterie. Selon les prévisions de la Confédération, près de 30% des véhicules en circulation en 2030 seront alimentés en électricité. S'il est relativement simple d'installer une borne de recharge dans les maisons individuelles, il en va autrement pour les logements collectifs, qu'ils soient en PPE ou locatifs. Pour cette raison, la Municipalité a décidé d'investir pour équiper le parking des Sports avec des bornes électriques publiques. A partir de janvier 2024, deux bornes seront disponibles sur le réseau Swisscharge, accessible très simplement grâce à plusieurs applications. En fonction de la demande, plusieurs autres places de parking pourront être équipées très rapidement, puisque l'installation a été dimensionnée en conséquence.



## Halloween

Cela faisait depuis 2019 que nos monstres chavannus n'ont pas eu de fête de frissons et de peur . . .

Fidèle au poste, Alfred, entouré du Comité d'Halloween et de leurs petits démons a fait plaisir aux petits et grands en mettant de l'ambiance effroyable. Heureusement ce n'est que pour une nuit par an !



# JORDAO

- PARCS & JARDINS -

TOUTE **L'ÉQUIPE**  
VOUS SOUHAITE  
DE TRÈS  
**BELLES FÊTES**  
DE FIN D'ANNÉE



079.467.96.34  
[www.jordao-services.ch](http://www.jordao-services.ch)



## Terrain de sport

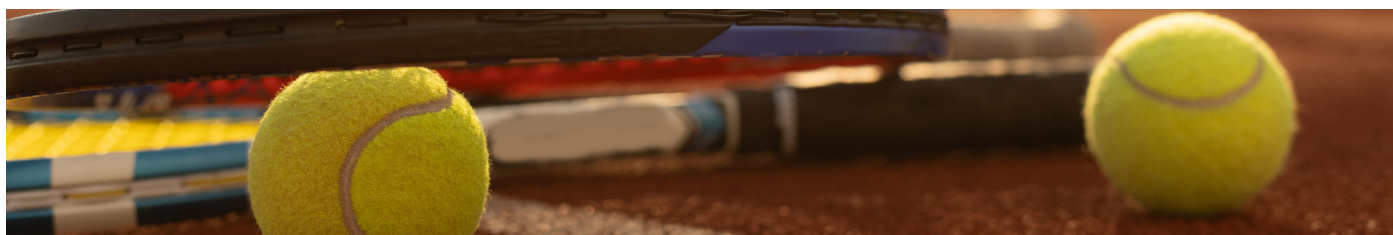
Les travaux de rénovation sont presque terminés sur le terrain de sport communal. Après avoir aplani et drainé le terrain à l'aide de machines au laser et d'un mélange de sable, l'entreprise mandatée a installé les grillages de sécurité sur les trois côtés du terrain et aménagé les deux portails qui serviront d'accès au terrain lorsqu'un parking sera nécessaire. Durant la fin de l'automne et de l'hiver, dame nature fera son travail pour tasser le terrain et faire pousser le nouveau gazon. Au printemps 2024, une haie vive sera installée le long de la route de Sauvigny et des arbres seront plantés vers l'abribus et le parking des Sports. Jusqu'à présent, le planning prévu a été respecté et l'inauguration pourra avoir lieu après Pâques. Sans compter que le terrain accueillera la fête du 1er Août 2024, en compagnie de nos voisins de Mies et de Tannay.



## Du nouveau pour le Tennis Club de Chavannes-des-Bois

En février 2023, le président du Tennis Club de Chavannes-des-Bois a approché la Municipalité pour discuter de l'avenir de son association fondée en 1981 par plusieurs habitants du village. En effet, le comité peinait à se renouveler et à assumer toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Le comité du TCCB a donc proposé à la Municipalité de remettre l'entier de ses infrastructures et de son bilan à la commune pour autant que celle-ci s'engage à perpétuer le but originel du club, soit la promotion du tennis à Chavannes-des-Bois.

Les courts de tennis étant idéalement situés au centre du village et proches du terrain de sport (actuellement en rénovation), la Municipalité a présenté un préavis en ce sens au Conseil communal du 9 octobre dernier. Adopté à l'unanimité, il permettra à la commune de disposer de nouvelles infrastructures et de les proposer à des tarifs attractifs aux habitants du village. Les cours de tennis prodigués par Roquain Bassong seront aussi reconduits et un système électronique de réservation sera mis en service au printemps 2024.

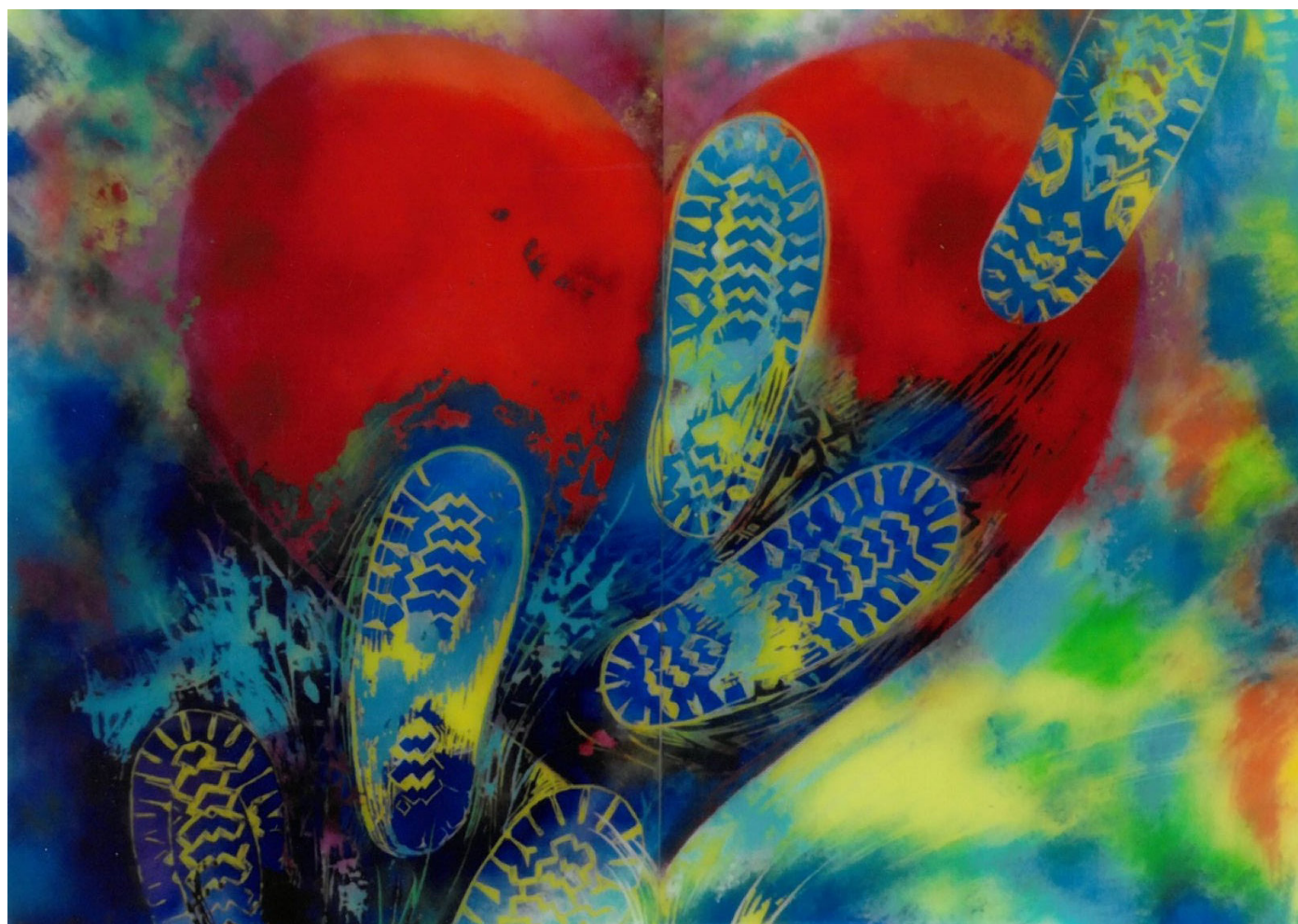


## Connaissez-vous Sylvia Oeggerli - Margreth ?

Née à Saint Gall, originaire des Grisons, Sylvia a trouvé son bonheur très jeune dans l'art en dessinant, coloriant et peignant. Sa formation débute à l'École des Beaux-Arts de Saint Gall, suivie par un premier emploi dans l'industrie textile. Par la suite, Sylvia est devenue styliste, entre autres pour Nina Ricci. Elle a continué ses formations à Paris et à Londres avant d'accéder aux Beaux-Arts à Genève, où elle est devenue graphiste. C'est aussi à Genève qu'elle a passé quatre ans au Centre de la gravure contemporaine. Toutes ces formations et ces expériences ont enrichi le parcours artistique de Sylvia et permettent à ses nombreux admirateurs de bénéficier de ses créations.



Installée à Chavannes-des-Bois depuis les années 1970, Sylvia a poursuivi son parcours avec des techniques variées (aquarelle, pastel, huile, xylographie, etc). Son oeuvre a été exposée en Suisse (Genève, Versoix, Nyon et Tannay entre autres), ainsi qu'en Allemagne, en Belgique et en France. C'est en 2002 que Sylvia a commencé son travail de "peinture sous verre" en utilisant ses compétences en gravure. Ses créations sont reconnues et l'artiste de Chavannes-des-Bois a même été la première femme à exposer au Vitromusée Romont, Musée suisse de vitrail et des arts de verre, en 2009, dans le canton de Fribourg.



Toujours aussi vivace et enthousiaste, Sylvia voulait faire découvrir ses derniers tableaux à ses voisins et amis et, en même temps, faire passer un message de paix au moment où plusieurs continents s'embrasent. Avec le soutien de la Municipalité de son village d'adoption ainsi que du Vitromusée de Romont, Sylvia a ouvert son atelier privé fin septembre pour exposer son œuvre intitulée « Cheminement vers la paix ». Une exposition couronnée de succès vu le nombre et l'émerveillement des visiteurs.



Réfugiés.

Avoir un être cher, une maman,  
un refuge, un chez soi . . ?  
Nous en avons tous besoin  
dans ce monde d'aujourd'hui.



*Cela fait maintenant cinquante ans que j'habite dans notre magnifique village et je profite tous les jours de la chance que nous avons de vivre dans ce coin de terre que l'on nomme à juste titre Terre Sainte. A la fois proches de la nature et des villes, nous sommes idéalement situés entre Genève, Vaud et la France voisine. Toutes ces différences culturelles m'inspirent quotidiennement et j'essaie de contribuer à cette richesse en exprimant ma créativité sur tout type de support. Je pratique assidûment la peinture et la gravure sur verre à travers des techniques différentes. Je privilégie ce matériau car il exalte les couleurs et magnifie les contrastes. Les couleurs utilisées sont transparentes et jouent entre elles, couvertes par une fine couche de couleur blanche que je grave avec mon couteau. C'est un travail long et méticuleux que je ne pourrais pratiquer sans mon allié indéfectible : le temps. C'est justement ce temps qui nous échappe et que l'on poursuit en vain que j'essaie de capturer dans mes œuvres, tout en exprimant ma jovialité et mon amour pour la vie.*

Sylvia Oeggerli - Margreth

# Nouveaux horaires pour la déchetterie

La déchetterie intercommunale de Tannay, Commugny et Chavannes-des-Bois accueille chaque semaine plusieurs centaines d'habitants et récolte des tonnes de déchets destinés à être recyclés. Cet effort citoyen nécessite une infrastructure performante et doit répondre à de nombreuses exigences cantonales et fédérales. A partir de janvier 2024, il faudra en effet assurer la permanence simultanée de deux employés communaux pour garantir la sécurité du site. Pour compenser la hausse des coûts, les horaires d'ouverture ont donc été légèrement revus à la baisse. Qu'à cela ne tienne, notre déchetterie restera accessible 32 heures par semaine et ouverte tous les jours, sauf le dimanche, assurant ainsi un service parmi les plus étendus du district.



**DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE**  
Commugny - Tannay - Chavannes-des-Bois



## AVIS IMPORTANT



### Nouveaux horaires dès le 1er janvier 2024

Lundi : 14h00-18h00

Mardi : 09h00-12h00

Mercredi : 09h00-12h00

14h00-18h00

Jeudi : 14h00-18h00

Vendredi : 14h00-19h00

Samedi : 09h00-18h00

## INFORMATIONS



6 nouvelles bennes  seront à votre disposition pour récolter les vêtements et textiles, en remplacement des anciennes Texaid.

Depuis sa fondation en 1992, Textura œuvre autour d'une mission principale : favoriser l'insertion socioprofessionnelle de demandeurs d'emploi du canton en leur proposant des emplois-formations grâce à des activités économiques telles que la collecte, le tri et la commercialisation des textiles.



Nous vous rendons attentifs au fait que les appareils électroniques et électroménagers peuvent en tout temps être ramenés dans les magasins proposant des produits similaires, ils ont l'obligation de les reprendre.



Plus d'info sur la TAR (Taxe anticipée de recyclage)

Par mesure de sécurité liée à la circulation, nous rappelons que les enfants sont sous la responsabilité des parents.





# Votre conseiller en prévoyance et PME

Un Chavannu a repris la responsabilité de  
votre agence de proximité AXA de Versoix!  
A votre disposition en cas de besoin!

## **AXA Agence principale**

### **Alexander Jurgens**

Rte de Suisse 132

1290 Versoix

T +41 22 775 16 04

M +41 79 347 57 62

versoix@axa.ch

**AXA.ch/versoix**



# Etat des finances communales

La Municipalité tient à vous informer régulièrement de l'état des finances communales et des diverses étapes essentielles au bon déroulement du processus budgétaire.

Fin juin, le Conseil communal a adopté les comptes pour l'année 2022 qui montrent un excédent de revenus de 184'664 francs après amortissements extraordinaires de 267'178 francs. Le résultat est donc bien meilleur que la prévision budgétaire qui annonçait un solde positif de 157'680 francs.

Parmi les divers éléments importants qui contribuent à expliquer cette différence, on notera, entre autres, une baisse significative de notre participation à la facture sociale du canton ainsi qu'une ristourne importante pour la péréquation directe sur l'exercice 2021. La péréquation directe concerne l'ensemble des transferts financiers ayant pour but d'atténuer les disparités entre les communes vaudoises.

Vous trouverez tous les détails relatifs aux comptes et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année dernière dans le préavis 3/2023. Le lien vers ce document se trouve sur la page du Conseil communal de notre site Internet.

C'est la troisième année de suite qui se termine avec un bénéfice comptable, après des années déficitaires entre 2016 et 2019, ce qui démontre une nette amélioration de la situation financière de la commune.

Cette tendance réjouissante se reflète notamment dans la capacité d'autofinancement de la commune, qui est une mesure de la marge financière dont une commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette. Alors que l'autofinancement exprimé en pour cent du revenu courant était relativement faible pour l'exercice 2021 (5,01%), la commune affiche désormais une bien meilleure marge en 2022, soit de 10,63%.

Ce développement nous a également permis de rembourser 300'000 francs de la dette communale lors du renouvellement d'un prêt en novembre 2023. Ainsi, les emprunts s'élèvent encore à 6,9 millions de francs à ce jour. Il est à noter qu'à peu près la moitié du montant est liée à l'investissement pour le bâtiment de la crèche. Si cet investissement est autofinancé à long terme par les locations respectives, l'augmentation des taux d'intérêts ont un impact significatif sur les comptes annuels.

Ainsi le Conseil communal a-t-il validé début octobre la proposition de la Municipalité de garder le taux d'imposition communal inchangé pour 2024, notamment à cause de la dette et de la charge annuelle qui en découlent, en tenant compte des investissements déjà validés ou planifiés à l'horizon de la fin 2024 et par prudence, vu que les perspectives économiques restent incertaines.

La Municipalité est cependant consciente que le taux d'imposition communal de 68% de l'impôt cantonal de base est actuellement supérieur à la moyenne des communes de Terre Sainte. Ainsi, elle planifie une première réduction de ce taux dès 2025, si la situation financière de la commune devait continuer à s'améliorer.

A cet égard, nous tenons à vous informer que le budget pour 2024 qui vient d'être adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 11 décembre table sur un excédent de revenus de plus de 170'000 francs et que l'état des comptes communaux 2023 à ce jour est également plutôt encourageant.

Enfin, une petite bonne nouvelle pour les contribuables du canton, le Grand Conseil vaudois a validé pour 2024 une baisse de l'impôt cantonal de base sur le revenu des personnes physiques de 3,5%.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page du Conseil communal sur le site de la commune.



# La fibre optique débarque à Chavannes-des-Bois

Vous avez certainement vu de grands containers blancs à l'entrée du village et vous vous êtes demandé pourquoi ? Il s'agit simplement d'une place de stockage que la Municipalité a mis à disposition de l'entreprise Axians, mandatée par l'opérateur de télécommunications Swisscom pour le déploiement de la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) à Chavannes-des-Bois. L'entreprise Axians nous accompagnera dans cette transformation technologique majeure qui permettra d'offrir aux habitants de la commune un accès à internet ultrarapide et fiable.

Le déploiement de la fibre optique à Chavannes-des-Bois se déroulera en trois étapes.

Tout d'abord, des contrats ont été signés entre Swisscom et les propriétaires des biens-fonds pour le raccordement futur des logements au réseau de fibre optique. Cette démarche est complètement gratuite pour les propriétaires et ne les engage pas à souscrire une offre de service auprès de Swisscom ou d'autres prestataires de service.

Ensuite, des travaux d'infrastructure seront exécutés pour le tirage d'environ 12 km de câbles (Feeder) depuis le central de Versoix vers les manchons (boîtiers principaux de distribution de la fibre) situés à différents endroits de notre territoire communal.

Enfin, la connexion des quelques 24 km de câbles entre les manchons et les habitations privées (Drop) sera effectuée chez les propriétaires ayant signé le contrat d'installation et de raccordement à un boîtier privé.

Les travaux d'infrastructure (génie civil) sont actuellement en cours et leur finalisation est prévue pour mai 2024. A partir de fin janvier 2024, la société Axians contactera les propriétaires des biens-fonds ayant

signé les contrats pour exécuter les travaux de raccordement jusqu'à l'intérieur des habitations.

Une fois les travaux de déploiement terminés, les habitants de notre commune pourront, s'ils le souhaitent, souscrire à un abonnement à la fibre optique auprès de l'opérateur de leur choix. Ils pourront ainsi bénéficier d'une connexion Internet à très haut débit pouvant atteindre jusqu'à 10 gigabits par seconde.

Le déploiement de la fibre optique présente de nombreux avantages qui permettent de profiter pleinement des services en ligne, entre autres en rendant le télétravail plus efficace et donc plus attractif.

Le service technique communal a mis à disposition de la population un dossier complet sur les travaux associés au déploiement de la fibre optique sur notre territoire. N'hésitez pas à le consulter au guichet du greffe si vous souhaitez plus d'information sur ce projet.

Vous souhaitez en savoir plus ? Vous n'avez pas été contacté par Axians pour installer gratuitement la fibre optique chez vous ? Alors contactez Mme Julie Dallaine, Chef de projet Axians à l'adresse email [julie.dallaine@axians.com](mailto:julie.dallaine@axians.com)



# Le règlement de police

Lors de chaque édition de *L'Echo des Bois*, une ou plusieurs articles du règlement de police sont mis en exergue pour rappeler certaines règles à la population.

Soucieuse de garantir une cohabitation harmonieuse dans le village et de protéger la faune dans nos forêts, la Municipalité rappelle aux propriétaires de chien les règles à respecter, au regard du règlement de police (articles 68 à 70 notamment). Selon ce règlement, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse sur tout le territoire communal et ne peuvent donc pas errer librement. En outre, tous les chiens doivent pouvoir être identifiés à l'aide d'une puce électronique. Enfin, l'accès à la place de jeux et au cimetière leur est prohibé.



## Art.68

1. Les propriétaires de chiens doivent les annoncer au greffe municipal dans les quinze jours dès leur acquisition ou dans les nonante jours dès la naissance.
2. Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et la domicile du propriétaire de l'animal. En outre chaque chien doit être identifié au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire, . . .
3. Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, tout personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse.
4. Il est interdit d'introduire des chiens dans les cimetières, . . . Dans les jardins, parcs publics, terrains de sport, les chiens doivent être tenus en laisse.
5. La Municipalité détermine les autres lieux et autres locaux dont l'accès est interdit aux chiens et ceux dans lesquels ils doivent être tenus en laisse.

Le règlement de police est disponible sur le site [www.chavannes-des-bois.ch](http://www.chavannes-des-bois.ch) dans le menu "administration".

# Infos sur l'Administration communale

## Contacts

Administration communale  
Route de Sauverny 282  
CH-1290 Chavannes-des-Bois  
Tel: 022 755 28 18

greffe@chavannes-des-bois.ch  
www.chavannes-des-bois.ch

## Horaires d'ouverture

Mardi 14h à 19h  
Mercredi 8h30 à 12h  
Jeudi 7h30 à 11h30

## Déchetterie

Horaires (jusqu'au 31 décembre 2023)

Lundi	Matin fermé - 13h30 à 18h30
Mardi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Mercredi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Jeudi	9h à 11h45 - 13h30 à 18h30
Vendredi	Matin fermé - 13h30 à 18h30
Samedi	9h à 18h non-stop

*Nous fêtons les naissances suivantes :*

Victor Brack	08.06.2023
Claudia Garcia Pasion	07.07.2023
Alma Portanova	30.09.2023

**Les bureaux seront fermés du**

**lundi 25 décembre 2023  
au  
mardi 2 janvier 2024 (compris)**

**Bonnes Fêtes !**



# Dernières décisions du Conseil communal

## Dans sa séance du 26 juin 2023

- D'adopter le préavis municipal 03/2023 relatif aux comptes communaux 2022 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022, soit :
  1. D'approuver les comptes communaux 2022, amendés comme suit
    - a. La rubrique 450.3321, d'un montant de CHF 225'585.45, passe à CHF 0.- (ligne effacée)
    - b. La rubrique 430.3321, d'un montant de CHF 36'537.05, passe à CHF 262'122.50
  2. D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022
  3. De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2022
  4. De donner décharge à la commission de gestion.
- D'adopter le préavis municipal 04/2022 relatif à une installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment communal, soit :
  1. D'adopter le préavis 4/2023 tel que présenté
  2. D'accorder à la Municipalité un crédit maximal de CHF 159'873.85 (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, si nécessaire. Ce montant inclut une marge de 12% pour les divers et imprévus.
  3. L'amortissement interviendra dès la fin des travaux sur une durée de dix ans par le futur compte de fonctionnement « 357.3310 Amortissements obligatoires patrimoine administratif ».

## Dans sa séance du 9 octobre 2023

- D'adopter le préavis municipal 05/2023 : Arrêté d'imposition 2024, soit
  1. D'accepter l'arrêté d'imposition communal pour 2024 tel que présenté en annexe du préavis 05/2023.
- D'adopter le préavis municipal 06/2023 - reprise des infrastructures du Tennis Club de Chavannes-des-Bois - tel que présenté, soit :
  1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre toutes démarches utiles en vue de la radiation du Droit distinct et permanent (DDP) dont bénéficie actuellement le tennis Club de Chavannes-des-Bois.
  2. D'autoriser la Municipalité à verser la somme de CHF 10'000 au Tennis Club de Chavannes-des-Bois au titre d'indemnité forfaitaire de retour des constructions à la commune.
- D'adopter le préavis municipal 07/2023 - mandat d'ingénieur pour le déplacement de l'arrêt de la ligne 55 TPG - tel que présenté, soit :
  1. D'autoriser la Municipalité à mandater le bureau Bernard Schenk S.A. pour l'exécution des prestations décrites dans ce préavis
  2. De lui accorder à cet effet un crédit de CHF 21'000 (TTC), montant à financer par les liquidités courantes ou par voie d'emprunt, si nécessaire.

Les séances du Conseil communal sont publiques et les prochaines sont prévues les lundis 11 mars, 24 juin, 7 octobre et 2 décembre 2024 au bâtiment communal à 20h.

Retrouvez toutes les informations et tous les documents du Conseil (ordres du jour, préavis, procès-verbaux des séances, extraits) sur le site internet de la commune [www.chavannes-des-bois.ch/Officiel/Conseil communal](http://www.chavannes-des-bois.ch/Officiel/Conseil%20communal)).